

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GEMENOS

Nombres de membres			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
24	29	27	27 février 2005	2 mars 2005

SEANCE du Mercredi 23 février 2005

L'AN DEUX MIL CINQ ET LE MERCREDI 23 FEVRIER à 21 heures :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland GIBERTI, Maire

PRESENTS : MM. CAMILLIERI, CHERAKI, SEVIN, MARCHETTI, ROSSI, BOULON, GAROTTA, MARTIN-PERIDIER, BOSREDON-CAUSSIN, ULIVIERI, SERIEYS, MARLOT, DUFERMONT, CASASSA, PIGNOL, PONT, GAUBERT, BERGE, CHAIX, MOLINO, ROBERT, DUPONT, DAVID

Procurations LATIL, DIDIER, BAUDIN

Absents PICHON, HIVERNAT,

Madame Maryse SEVIN est nommée Secrétaire à l'unanimité

Objet de la délibération

21) Motion du Conseil Municipal :  
Ligne à Grande Vitesse Paris -Nice

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris -Nice, dont la mise en service pourrait être envisagée en 2020, franchit une nouvelle étape avec l'ouverture du débat public officiellement lancé par la Commission Nationale du Débat Public.

Organisé dès le 21 février et jusqu'au 16 juin prochain, ce débat a pour objet d'informer le public sur l'intérêt et la nature du projet.

La Ligne à Grande Vitesse Paris -Nice permettra :

- de relier Paris à Nice en moins de 4 heures au lieu de 5h33
- de relier Paris à Toulon en moins de 3h30 au lieu de 3h51
- de relier Marseille à Nice en 1h05 au lieu de 2h22

Plusieurs arguments militent en faveur de la ligne à Grande Vitesse.

- 1- L'enclavement de la région
- 2- La saturation des réseaux routiers et autoroutier : l'A8 ne répond plus à sa vocation d'axe de transit
- 3- La saturation des réseaux aériens d'ici 2015 qui atteindront un surrégime indépasseable avec 16 millions de passagers en 2015.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en  
préfecture le: 28 FEV. 2005  
et publication ou notification du - 1 MARS 2005

1



Chacun mesure l'intérêt de cette nouvelle ligne TGV qui renforcera la présence de la Côte d'Azur sur l'arc méditerranéen : Barcelone, Marseille, Nice, Gêne et Turin. Il s'agit d'un projet structurant de première importance.

Néanmoins, il convient d'être particulièrement vigilant sur les projets de tracés proposés :

Réseau Ferré de France et la SNCF ont en effet étudié une vingtaine de tracés qui se déclinent en 3 axes :

- Aix Nord / Arbois - Autoroute A8 - Toulon Nord - Nice
- Aix Sud / Arbois - Autoroute A8 - Toulon Nord - Nice
- Marseille Nord - Aubagne - Toulon Nord - Nice

Le passage de la voie TGV Marseille Nord - Aubagne - Toulon Nord - Nice, en aérien, à proximité de la RN8 entre Aubagne, Gémenos et Cuges les Pins désorganiserait inévitablement nos territoires.

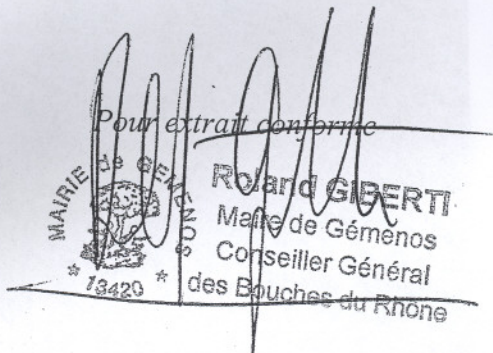
En effet, - - Nos communes ont une urbanisation très dense.  
- Aubagne et Gémenos ont des zones industrielles très actives.  
- En outre, elle aura inévitablement un impact négatif sur le caractère si remarquable de nos paysages et engendrera des nuisances sonores importantes pour les populations.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons farouchement à l'installation sur notre territoire de couloir de nuisance.

Toutefois, si ce tracé est retenu pour des raisons économiques, il est indispensable que cette ligne traverse toute notre commune en souterrain.

Cette motion est votée par 23 Voix Pour et 1 abstention

Pour extrait conforme



MAIRIE DE GÉMENOS  
13420

**ROLAND GIBERT**  
Maire de Gémenos  
Conseiller Général  
des Bouches du Rhône



Acte rendu exécutoire Après dépôt en  
préfecture le: 28 FEV 2005 - 1 MARS 2005  
et publication ou notification du